

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

DOCUMENTS  
INDEX UNIT

MASTER

21 DEC 1950

M. | |

Distr.  
RESTREINTE  
SR/GM/4  
29 mars 1950  
Original : FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
D'UNE SEANCE ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION  
ET LES DELEGATIONS ARABES

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 29 mars 1950, à 16 heures 30.

Présents :

- M. de Boisanger (France) Président
- M. Palmer (Etats-Unis)
- M. Yalcin (Turquie)
- M. de Azcarate Secrétaire principal
- M. Abdel Monem Mostafa, représentant de l'Egypte
- M. Hafez Abdulhadi, représentant du Royaume hachémite de Jordanie
- M. Negib-Fateck Chehab, représentant du Liban
- M. Hamed Choukairi, représentant de la Syrie.

Le PRESIDENT fait savoir aux représentants des Etats arabes que la Commission les a priés de se rendre auprès d'elle pour recevoir une communication 1)  
qu'elle leur demande de transmettre à leurs gouvernements. Cette communication est relative à une nouvelle méthode de travail. La Commission n'en a arrêté les termes qu'après mûre réflexion et consultation des gouvernements que représentent ses membres. Elle attache une grande importance à ce memorandum; elle ne désire pas qu'il y soit répondu immédiatement, ni même dans un trop court délai, et souhaite que les gouvernements destinataires prennent, avant de répondre, tout le temps d'y réfléchir. La même démarche va être effectuée

1) Cette communication est reproduite sous la cote AR/26

dans quelques instants auprès de la délégation d'Israël.

Sans suspendre ses travaux, et tout en restant à Genève, la Commission ne tiendra pas de réunions au cours des quelques semaines à venir. Il n'en restera pas moins possible, pour les gouvernements qui le désireraient, de prendre contact avec elle. Elle se réunira à nouveau le 17 avril pour prendre contact avec le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies et les membres de la Commission consultative qui arriveront à Genève à cette date. Elle se propose, à cette occasion de ménager, s'il était jugé opportun, des entretiens entre les représentants des Etats arabes et ces personnalités. C'est à partir de ce moment que la Commission voudrait pouvoir examiner avec les délégations des parties les réponses qui seront faites au memorandum qui leur est remis aujourd'hui.

La semaine prochaine, le Président de la Commission et le Secrétaire principal se rendront à Jérusalem et, sans avoir arrêté encore les détails du plan de leur séjour, ils comptent prendre contact, s'il y a lieu, avec les gouvernements des pays arabes.

Après réflexion, la Commission a estimé préférable qu'aucune publicité ne soit faite pour le moment au memorandum dont il s'agit. Il vaut mieux, en effet, laisser aux parties le temps de l'étudier. C'est seulement après un échange de vues ultérieur entre les représentants et la Commission que l'opportunité de publier le memorandum pourrait être envisagée.

Il ajoute que la Commission a le vif désir que les gouvernements arabes examinent dans un esprit favorable sa communication de l'acceptation de laquelle, dans ses principes tout au moins, pourra résulter un progrès marqué des travaux qu'elle poursuit.

M. PALMER (Etats-Unis) précise que la proposition contenue dans le memorandum a été longuement méditée par la Commission et doit être considérée comme un effort très sincère de sa part pour trouver une procédure permettant de progresser vers la solution des problèmes pressants et, en fin de compte, vers la conclusion de la paix.

C'est pour des raisons de commodité que la Commission a été amenée à décider de demeurer à Genève. La présence de son Président à Jérusalem pourra être mise à profit par les Gouvernements arabes qui désireraient un complément d'informations ou des explications sur le memorandum ou encore, voudraient exposer leurs points de vue.

Dès le retour du Président à Genève, la Commission pourra reprendre avec les parties la recherche des solutions à apporter aux problèmes importants qui se trouvent posés.

Si la Commission a estimé préférable de ne pas donner de publicité à sa démarche, c'est pour ne pas placer les parties dans l'obligation de prendre une décision hâtive et pour leur éviter tout ce qui pourrait troubler une étude pour laquelle un climat de calme et de réflexion est nécessaire. Le moment viendra évidemment où il faudra procéder à une publication, non sans toutefois un examen approfondi de part et d'autre des avantages et des inconvénients de cette publicité. Pour sa part, la Commission ne procédera pas à la publication sans en avoir prévenu les parties au préalable en leur indiquant la date précise pour que, de leur côté, elles puissent prendre simultanément une mesure analogue, à moins, toutefois, que leurs gouvernements ne désirent retenir plus longtemps les informations qu'ils destinent à la presse.

En résumé, les décisions de la Commission s'inspirent du désir de donner à sa proposition les meilleures chances de succès.

M. YALCIN (Turquie) déclare que le memorandum de la Commission a été adopté par ses membres à l'unanimité et que les indications qui viennent d'être données aux représentants arabes le dispensent de tout commentaire.

Sur une question de M. Abdulhadi (Jordanie), le PRÉSIDENT précise que la Commission demeurera à Genève. Elle y sera représentée, soit par certains de ses membres, soit par des suppléants, le Secrétariat restera à Genève également. Une réunion de la Commission resterait donc toujours possible. Le Secrétaire principal et lui-même se rendront seuls à Jérusalem.

M. MOSTAFA (Egypte) déclare qu'il ne manquera pas de communiquer immédiatement à son Gouvernement les propositions contenues dans la note de la Commission. Il est certain qu'elles feront l'objet d'un examen attentif de la part du Gouvernement égyptien. Dès qu'il sera en mesure de faire connaître le point de vue de son gouvernement, il en fera part à la Commission.

En ce qui concerne le caractère confidentiel de cette note, il donne l'assurance que le secret sera bien gardé par les autorités égyptiennes, mais signale la difficulté de tenir confidentiel un document dont de nombreuses personnes auront pris connaissance. Il demande comment le contact pourra s'établir entre les gouvernements arabes et le Président lorsque celui-ci se trouvera à Jérusalem.

Le PRESIDENT rappelle que la Commission a pu, à plusieurs reprises, constater que le secret pouvait être bien observé.

Il ne peut pas préciser sous quelle forme les contacts pourront être établis entre lui et les gouvernements arabes. Si Jérusalem a été choisi comme point d'arrivée de son voyage en Orient, c'est parce que Jérusalem est le siège officiel de la Commission, mais la possibilité qu'il se rende au Caire n'est nullement exclue et il examinera avec le représentant de l'Egypte les conditions dans lesquelles le contact pourra être assuré avec son Gouvernement. Si ses déplacements ne sont pas encore arrêtés en détail, c'est, pour une part, en raison de l'importante réunion qui se tient actuellement au Caire et à laquelle participent plusieurs ministres des Affaires étrangères des pays arabes. En tout état de cause, il a le désir de se mettre en contact avec les gouvernements des Etats arabes.

M. CHOUKLIRI (Syrie), sachant que la Commission connaît bien déjà les points de vue de son Gouvernement sur les problèmes qui font l'objet de la note, déclare s'abstenir de la commenter avant que son gouvernement ait eu le temps de l'étudier.

Il remercie la Commission de l'effort que traduit cette note, tout en admettant qu'il est possible que son Gouvernement ne puisse retenir les propositions qu'elle contient; il y voit néanmoins l'indication du désir qui anime la Commission de sortir de l'impasse.

Il ajoute que son gouvernement sera toujours heureux d'accueillir le Président de la Commission, soit pour étudier les propositions dont il s'agit, soit pour l'examen d'autres questions. Il espère qu'à son retour, le 17 avril prochain, quelques progrès pourront être accomplis.

Le PRESIDENT déclare aux représentants que s'ils désirent certaines indications complémentaires avant de transmettre le memorandum de la Commission à leurs gouvernements, la Commission qui reste encore au complet à Genève pendant quelques jours, se tient à leur disposition.

M. ABDULHADI (Jordanie) demande si la note de la Commission répond au voeu des gouvernements représentés par ses membres.

Le PRESIDENT déclare qu'il en est bien ainsi.

La séance est levée à 17 heures.